

## **Agressions de journalistes : il est temps de renforcer la loi**

### ***CFDT-journalistes soutient une proposition de loi déposée par le député Belkhir Belhaddad visant à renforcer la protection des journalistes.***

Samedi 15 janvier 2022 à Paris, une équipe de l'AFP qui couvrait une manifestation d'opposants au passe vaccinal a été violemment prise à partie par une foule haineuse.

Ces confrères rejoignent la trop longue liste des journalistes agressés lors de manifestations, mais aussi lors de reportages en contexte à priori plus « tranquille », du micro-trottoir sur un marché à une enquête / magazine en milieu rural en passant par un meeting politique. Ce phénomène est inacceptable et doit cesser.

Depuis le printemps 2021, CFDT-Journalistes travaille avec le député de Moselle, Belkhir Belhaddad (LREM) à l'élaboration d'une proposition de loi visant à mieux protéger les journalistes.

Actuellement, si un journaliste n'est pas grièvement blessé (si ce sont des violences volontaires avec une ITT inférieure ou égale à 8 jours) son agresseur ne risque qu'une amende courante (tribunal d'instance, pas tribunal judiciaire, 750€ maximum). Cela peut conduire à banaliser cette violence.

Le code pénal prévoit à l'article 222-12 des peines alourdies quand les violences sont commises sur un certain nombre de personnes : magistrat, avocat, gendarme, policier, agent de sécurité privé, pompier, gardien d'immeuble, enseignant, agent d'un exploitant de réseau de transport public de voyageurs, toute personne chargée d'une mission de service public, professionnel de santé, mais aussi prostituée, etc. L'agression devient alors immédiatement un délit quelle que soit la gravité des blessures et la plus petite peine encourue (celle sans ITT ou avec ITT<8 jours) passe alors à cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende. Les journalistes ne font pour l'heure pas partie de cette liste. Les faire entrer dans le cadre de ces professions « protégées » serait un alignement logique sur ce que la loi prévoit pour d'autres personnes reconnues comme ayant un rôle public dans notre société.

Le texte a été déposé le 21 décembre 2021 à l'Assemblée nationale. Il est soutenu par la majorité et nous souhaitons vivement qu'il soit examiné d'ici la fin de la mandature. Alors que les tensions sont fortes en France, que s'approchent des échéances électorales importantes et que l'Europe nous presse d'agir, CFDT Journalistes appelle l'ensemble des parlementaires à s'en saisir et voter en sa faveur. Parce que les journalistes ne sont pas des punching-balls, parce que la presse est un vecteur important de la démocratie, ensemble, protégeons les journalistes.

*A Paris, le 17 janvier 2022*

*Contacts : Alain Morvan, 06 08 57 70 60. Laurent Villette, 06 76 15 06 46.*